



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 100870

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la possibilité d'annuler le « contrat santé-solidarité ». Ce dispositif prévu dans la loi HPST instaurait une amende de 2 946 euros par an pour les médecins qui refusent de prêter main-forte à leurs collègues dans les déserts médicaux et notamment en zones rurales. Il souhaiterait connaître son avis sur la suppression de cette disposition par une proposition de loi en cours d'examen au Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100870

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)